

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGHEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1736



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 6 décembre 2022

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	4-7
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	7
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	11-12
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	12
CONDOLEANCES	12
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	13-14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	15

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Référent de secteur

Le Comité de Direction est heureux de vous annoncer la mise en place du **Référent de secteur** pour les clubs du 78.

Chaque club a reçu, la semaine dernière, un mail contenant toutes les informations nécessaires :

- ✓ Une explication sur la signification de ce nouveau **Référent de secteur**,
- ✓ La liste des clubs avec leur n° de secteur et les 2 ou 3 référents du Comité de Direction,
- ✓ Une carte des Yvelines indiquant les 7 secteurs par couleur.



RELEVÉS CLUBS

Le relevé comptable de votre club est accessible sur Footclubs.
La date limite de paiement était fixée au **lundi 5 décembre 2022**.

AGENDA 2022 / 2023 DECEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25

09-10/12/22

CFF1 - Module U9 au District

11/12/22

Rattrapage tests théorique & physique des arbitres au District



Les Formations du CROSIF

Le CROS Île-de-France propose diverses formations en novembre et en décembre 2022

Le 6 décembre 2022

Activités Physiques Adaptées – Pathologies du Système Nerveux Central,

Le 8 décembre 2022

Savoir animer une formation

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES YVELINES

DU 2 DECEMBRE 2022, AU SIEGE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale du District s'est réunie le 2 décembre 2022, au siège du District et a traité des sujets suivants :

1 / ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEMBRE INDEPENDANT, EN REMPLACEMENT DE M. YVES AVOIRTE, DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale a élu au sein du Comité de Direction M. Brice PARINET, au titre de membre indépendant, pour pourvoir au remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire :

Nombre de voix ayant participé au vote	1 412
Suffrages exprimés	1 368
Votes Pour	1 312, soit 95,91 %

2 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2022

L'Assemblée Générale a traité de la question des comptes du District, arrêtés au 30 juin 2022.

Après avoir entendu Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, M. Guillaume CARON, Expert-Comptable et M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a adopté, à **l'unanimité**, le Compte de résultat et le Bilan.

La saison 2021 / 2022 s'est clôturée sur un résultat d'exploitation négatif de **81 498 €**, ce qui représente 9,15 % du montant annuel des recettes d'exploitation du District.

Le résultat global de l'exercice est de **- 76 863 €**, étant souligné que le montant total des dotations aux amortissements atteint 96 954 €.

L'Assemblée Générale a décidé, à **l'unanimité**, d'imputer ce résultat sur les « Autres réserves ».

A noter que figure dans les comptes du District, depuis la saison 2012 / 2013, la **valorisation de l'apport des Bénévoles au fonctionnement du District** (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail).

Cet apport, calculé en fonction d'éléments objectifs (nombre d'heures de travail des Bénévoles et estimations sur la base du S.M.I.C. chargé), s'est élevé, pour la saison 2021 / 2022, à **197 128 €**, ce qui est révélateur de l'importance et du caractère indispensable de l'investissement des Bénévoles dans le fonctionnement du District.

A cette somme, s'ajoute la valeur des frais de déplacement de ces mêmes Bénévoles (16 006 €), tels qu'ils peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Il a été rappelé à ce sujet que l'article 21 de la Loi du 16 août 2022 (Loi de finances rectificative pour 2022) a complété l'article 200 du Code général des impôts pour, avec effet du 1^{er} janvier 2022, **aligner désormais le barème kilométrique applicable aux bénévoles sur celui appliqué aux salariés** pour évaluer leurs frais de déplacement lorsqu'ils optent pour le régime des frais réels.

Le total, soit **213 134 €**, représente **19,31 % du montant total annuel des recettes courantes du District** (recettes d'exploitation + valorisation du bénévolat et déplacements des Bénévoles), et **84,78 %** du total des subventions d'exploitation (251 383 €) obtenues par le District pour son fonctionnement durant la saison.

3 / INFORMATIONS AUX CLUBS

Il a été donné connaissance aux clubs de la modification aux statuts du District résultant de la modification apportée le 18 juin 2022, par l'Assemblée Fédérale, aux statuts-types des Districts.

L'article 12.4 des statuts, relatif aux attributions de l'Assemblée Générale, prévoit désormais que « *les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux acquisitions ou aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la F.F.F.* »

L'Assemblée Générale en a pris acte.

Puis, M. Franck BARDET, Conseiller Technique Départemental - Développement et Animation des Pratiques, est intervenu à propos des conditions d'organisation des plateaux de la catégorie U 7.

4 / REMISE DE RECOMPENSES

L'Assemblée Générale s'est terminée avec des remises de récompenses, au titre des Challenges de l'Esprit Sportif Seniors et de l'« Opération Jeunesse Licences Plus ».

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée Générale sera publié, dès son établissement, dans le journal numérique « Yvelines Football ».

Nombre de clubs composant l'Assemblée Générale	152
Nombre de clubs présents	64, soit 42,11 %
Nombre de clubs présents ou représentés	93, soit 61,18 %
Nombre de voix composant l'Assemblée Générale	1 942
Nombre de voix présentes ou représentées	1 412, soit 72,71 %



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Dans le cadre du plan départemental de **prévention des violences sexuelles**, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES) organise une **session de prévention des violences sexuelles**, qui aura lieu le

jeudi 15 décembre 2022 à Feucherolles à 19h45.

Celle-ci est organisée en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Yvelines.

Si vous souhaitez participer à cette session de sensibilisation, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdDriZpKANNz9LvFVT60r7Nrj-08feytH9MQ-KMFRECUgZo6A/viewform?usp=pp_url

Nous vous rappelons que la lutte contre les violences sexuelles est un sujet extrêmement important qui figure parmi les priorités ministérielles, et qui fait également partie des 7 objectifs du contrat d'engagement républicain que toutes les associations sportives doivent désormais signer. La sensibilisation du plus grand nombre de personnes dans les associations sportives (dirigeants et dirigeantes, pratiquants et pratiquantes, encadrants et encadrantes, parents, bénévoles...) est donc primordiale.

Sessions de sensibilisation
Éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes
Tous et toutes concernés

Jeudi 15 décembre 2022 à 19h45
Feucherolles

Inscription obligatoire
Contact : 01 82 08 39 38
ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr

ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE DANS LE SPORT



FORUM

Sport et mixité: mythe ou réalité?

Samedi 10 décembre 9h-12h
Espace St Paul, 19 rue des Roses, SARTROUVILLE

TABLES RONDES

- Quelle médiation donnée à la place des femmes dans le sport ?
- Quelle stratégie pour augmenter la pratique sportive féminine ?
- La pratique sportive des filles chez les jeunes et les scolaires
- La place des femmes dans les instances dirigeantes

profession sport

Participez au FORUM DU CDOS 78
Le 10 Décembre
à Sartrouville

Le thème du Forum :
"Sport et mixité, mythe ou réalité ?"

Il sera traité au cours de 4 tables rondes, animées grâce à des témoignages de personnalités impliquées dans le sport yvelinois.

La présence du plus grand nombre est nécessaire car le sujet concerne tous les Comités et clubs sportifs car beaucoup cherchent des pistes pour augmenter le nombre de féminines à tous les niveaux.

Les idées et propositions seront toutes les bienvenues.

Il se déroulera l'espace Saint Paul de 9h à 12h.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

RÉUNION HYBRIDE
1430 POUR COMPRENDRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SPORT

JEUUDI 15 dec 2022
9h30-12h30
Salle Montgolfier
Hôtel de Ville VERSAILLES

INSCRIRE

INVITATION

Le Comité Départemental Olympique et Sport des Yvelines est fier de vous annoncer le **lancement de la V2 de**

« **La Fresque du Sport Responsable** »
auprès des acteurs du sport et de tous les acteurs désireux d'être sensibilisé aux enjeux du sport de demain !

Ce rendez-vous aura pour objectif la mise à niveau de la Fresque V.2 avec :

- ✓ le déploiement de formation d'animateurs (ateliers d'animation de la Fresque)
- ✓ la présentation des droits et licence pour son utilisation.

Compte-tenu des localisations géographiques diverses des différents acteurs, cette réunion se déroulera en hybride (présentiel + visioconférence).

Participer à la réunion Zoom

<https://us06web.zoom.us/j/87964096024?pwd=VVJpRE8zeWIwOVVka3hDUUhMaklSZz09>

ID de réunion : 879 6409 6024
Code secret : 106384

Si vous souhaitez y participer, rien de plus simple, il vous suffira de remplir ce lien d'inscription
<https://cutt.ly/XMnVOZR>

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur **Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 05/12/22

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, J. VESQUES, P. DUPIN (visio), MME RUPERT, P. GUILLEBEAUX (CD)

Absents excusés : S. PILLEMONT (CDA),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D5-D DU 27/11/2022

51338.1 VOISINS FC 3 / PECQ US LE 2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 24/11/2022

54330.1 MAUREPAS AS 45 / PERRAY FOOT ES 1
54331.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAULOISE US 1

POULE B DU 25/11/2022

54313.1 MONTIGNY LE BX AS 45 / PERRAY FOOT ES 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U16

D4-D YVELINES SUD 2

U14

D4-C CROISSY US 2

FORFAITS NON AVISÉS 3EME FORFAIT

U16

D4-D DU 04/12/2022

53035.1 YVELINES SUD 2

U14

D4-C DU 03/12/2022

53219.1 CROISSY US 2

FORFAITS NON AVISÉS 2EME FORFAIT

SENIORS

D3-B DU 04/12/2022

50316.1 CLAYES SS/BOIS USM 1

VETERANS

D5-D DU 04/12/2022

52226.1 MAUREPAS AS 13

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

VETERANS

D1-U DU 04/12/2022

51502.1 ACHERES CS 11

D5-D DU 04/12/2022

52225.1 ABLIS FC SUD 78 12

U18

D2-B DU 04/12/2022

50669.1 CLAYES SS/BOIS USM 1

U16

D1-U DU 04/12/2022

50759.1 VERNEUIL FOOT 1

D3-B DU 04/12/2022

50846.1 CHESNAY 78 FC LE 1

D4-A DU 04/12/2022

52901.1 ROSNY S/SEINE CSM 2
52903.1 MUREAUX OFC LES 3

D4-E DU 04/12/2022

54402.1 MESNIL ST DENIS ASL 2

FORFAITS AVISÉS 2EME FORFAIT

CDM

D2u DU 04/12/2022

54849.1 MAGNY 78 FC 6

FORFAITS AVISÉS 1ER FORFAIT

VETERANS

D5-D DU 04/12/2022

52228.1 VELIZY ASC 13

MATCHES REMIS

A JOUER LE 17/12/2022

U14

D4-A

53310.1 GARGENVILLE STADE 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

A JOUER LE 18/12/2022

SENIORS

D2-B
50186.1 MARLY LE ROI U.S. 2 / COIGNIERES F.C. 1

D4-A
50380.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES GRESIL-
LONS 2
50384.1 GARGENVILLE STADE 2 / LIMAY ALJ 2

D5-B
51432.1 CONFLANS PORTUGAIS 1 / MONTESSON U.S. 2

D5-E
51293.1 ST CYR AFC 1 / COIGNIERES F.C. 2

A JOUER LE 19/12/2022

CRITERIUM DU LUNDI

POULE C
54228.1 MAUREPAS AS 1 / E. S. GUYANCOURT F. 1

A JOUER LE 07/01/2023

U14

D4-A
53305.1 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

A JOUER LE 08/01/2023

SENIORS

D3-A
50250.1 BUCHELOISE A.S. 2 / AUBERGENVILLE F.C. 2*

VETERANS

D4-A
51832.1 BREVAL LONGNES F.C. 11 / ROSNY S/SEINE C.S.M.
11
51833.1 CONFLANS PORTUGAIS 11 / ISSOU AS 11

D5-A Bis
54803.1 BREVAL LONGNES F.C. 13 / VERNEUIL PORTUGAIS
13

D5-B Bis
54893.1 VILLENES ORGEVAL 13 / CONFLANS PORTUGAIS
13

D5-D
52227.1 COIGNIERES F.C. 11 / GAZERAN AFL 11

U18

D3-C
54533.1 COIGNIERES F.C. 1 / GUYANCOURT ES 1

U16

D2-A
50890.1 GARGENVILLE 1 / BUCHELOISE A.S. 1

A JOUER LE 16/01/2023

FUTSAL SENIORS

D1-U
52275.1 LA CUATRO FC 1 / ST CYR AFC 1

A JOUER LE 29/01/2023

SENIORS

D2-B
50179.1 COIGNIERES F.C. 1 / PLAISIROIS F.O. 1

D5-E
51299.1 COIGNIERES F.C. 2 / HOUDANAISE REGION FC 2

CDM

D2-U
54848.1 DAMMARTIN EN SERVE 5 / GAZERAN AFL 5

A JOUER LE 19/02/2023

VETERANS

D4-B
51892.1 PLAISIROIS F.O. 12 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 12

D5-A Bis
54799.1 ENT. ASFG / MEULAN 13 / BOUAFLE /FLINS ENT. 12
54810.1 JUZIERS F.C. 12 / MAGNANVILLE LFC 12

U18

D3-A
54422.1 JUZIERS F.C. 1 / CHAMBOURCY ASM 1
54469.1 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GARGENVILLE 1

D3-C
54538.1 RAMBOUILLET YVELINES 2 / COIGNIERES F.C. 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-A
50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2

VETERANS

D4-B
51905.1 MAISONS-LAFFITTE F.C. 12 / VESINET F.C. 11

U18

D1-U
50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

D2-A
50712.1 MAISONS-LAFFITTE F.C. 1 / SARTROUVILLE E.S. 1

U16

D1-U
50749.1 MAUREPAS AS 1 / LIMAY ALJ 1

CRITERIUM DU LUNDI

LA COMMISSION VOUS INVITE A TROUVER DES CRENEAUX UN AUTRE JOUR EN SEMAINE COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DISPONIBLE.

POULE A
54196.2 MAISONS- LAFFITTE F.C. 1 / SPORTS LOISIRS CULT. 1

POULE B
54211.2 MAISONS- LAFFITTE F.C. 2 / VSCI 1

45 ANS

POULE A
54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54246.1 ANDRESY F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54258.1 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54260.1 VAUXOISE ES 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

POULE B
54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45

CONVOCAION

508713 MARLY LE ROI US

551985 PORT-MARLY CS

La Commission convoque pour sa réunion du Lundi 12 Décembre à 18h les Présidents ou leurs représentants et les responsables d'équipes des 2 clubs.

DEMANDES

SENIORS

D3-B DU 11/12/2022

50324.1 MAULOISE US 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Demande de MAULOISE pour jouer ce match à 14h en raison du manque d'éclairage sur le terrain d'honneur.

En attente de l'accord écrit de REGION HOUDANAISE avant vendredi 09/12/2022 à 12h.

VETERANS

528461 MESNIL LE ROI AS

Le club nous informe que le dimanche 11/12/22 sont prévus 2 matchs (CDM D2u et VETERANS D5-B) sur un seul terrain (MAURICE REIN) car le terrain en herbe est en travaux. Le club demande donc s'il est possible de programmer les VETERANS ci-dessous à 9h

D5-B BIS DU 11/12/22

54895.1 MESNIL LE ROI AS 12 / CARRIERES S/SEINE US 14

et les CDM à 11h

D2u DU 11/12/22

54846.1 MESNIL LE ROI AS 5 / BEYNES FC 6

La Commission donne son accord.

U18

D3-B DU 11/12/2022

54606.1 ETANG ST NOM ES1 / MONTESSON US 1

Demande de MONTESSON pour avancer ce match à 12h en raison de l'indisponibilité de l'éducateur qui joue en SENIORS.

Compte tenu du motif invoqué la commission ne peut donner suite à votre demande.

U16

D3-A DU 11/12/2022

52317.1 ENT. MAULE-MAREIL1 / MANTOIS 78 FC 3

Demande de MAULOISE pour jouer ce match le 10/12/2022 à 14h30 en raison de l'indisponibilité du terrain.

En attente de l'accord écrit de MANTOIS 78 avant vendredi 09/12/2022 à 12h.

D4-E DU 11/12/2022

54408.1 MESNIL ST DENIS ASL 2 / ELANCOURT OSC 2

Demande du MESNIL ST DENIS pour jouer ce match à 11h15 au lieu de 13h.

En attente de l'accord écrit d'ELANCOURT avant vendredi 09/12/2022 à 12h.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B DU 05/12/2022

54210.1 CARRIERES/SEINE US 2 / OVILOISE 2

Demande de CARRIERES S/SEINE pour jouer ce match au Stade des Amandiers 1 à la date du 19/12/22 car le Stade des Terrasses est en travaux.

Accord d'OVILOISE.

La Commission donne son accord.

FUTSAL

D1-U DU 10/12/2022

52272.1 TRAPPES YVELINES 2 / CHATOU FUTSAL 1

Demande de CHATOU FUTSAL pour décaler cette rencontre prévue à 21h, en raison du 1/4 de finale de l'EDF.

TRAPPES propose de décaler le match à 16h.

Accord de CHATOU.

La Commission donne son accord.

D1-U DU 10/12/2022

52275.1 LA CUATRO FC 1 / ST CYR AFC 1

LA CUATRO nous transmet un arrêt municipal valable du 5 au 10/12/22 Le club propose ainsi 3 dates de report à ST CYR :

➤ Lundi 16 Janvier 2023

➤ Lundi 20 Février 2023

➤ Lundi 27 Février 2023

La Commission dit match à jouer le 16/01/2023.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 05/12/2022

54337.1 MAULOISE US 1 / VILLEPREUX FC 1

Demande de VILLEPREUX pour reporter cette rencontre à une date ultérieure.

MAULOISE propose la date du 02/01/23.

En attente de l'accord écrit de VILLEPREUX.

DEMANDES TARDIVES

Ces demandes étant hors délais, la Commission applique l'amende de 18€ annexe 2 du RS DU DYF au club demandeur

SENIORS

D2-B DU 04/12/2022

50185.1 JOUY EN JOSAS US 1 / GARGENVILLE STADE 1

Demande de GARGENVILLE pour avancer ce match à 13h.

Accord de JOUY EN JOSAS.

La Commission avait donné son accord.

D4-A DU 04/12/2022

50382.1 VAUXOISE ES 1 / VINSKY FC 1

Demande de VAUXOISE pour avancer le match à 13h30.

Accord de VINSKY.

La Commission avait donné son accord.

CDM

D1 U-DU 04/12/2022

50518.1 CROISSY US 5 / VOISINS FC 5

Demande de CROISSY pour jouer ce match à 10h30, le gardien du stade n'étant pas disponible à 9H30.

La Commission avait donné son accord.

U16

D4-C DU 04/12/2022

52992.1 MONTESSON US 2 / PORT MARLY CS 1

Demande de MONTESSON pour jouer ce match à 14h.

Accord de PORT MARLY.

La Commission avait donné son accord.

D3-C DU 04/12/2022

50800.1 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / MAUREPAS AS 2

Demande FONTENAY LE FLEURY pour jouer ce match à 11h en raison de l'indisponibilité du terrain à 13h.

Accord de MAUREPAS

La Commission avait donné son accord.

FORAITS / EQUIPES OBLIGATOIRES

ARTICLE 11 ALINEA 1 & 2 DU R.S. DU DYF

500644 CLAYES SS/BOIS USM

La Commission a pris connaissance du forfait de vote équipe Seniors 2 qui évoluait en 5D et du fait que votre équipe Seniors 1 évolue en 3B.

La Commission constate qu'il vous manque 1 équipe Seniors pour répondre à vos obligations.

Par conséquent votre équipe 1 est classée dernière de son groupe et sera rétrogradée en division 4 la saison prochaine; n'étant pas dans les 3 dernières journées de Championnat, tous les scores établis depuis le début de la saison seront annulés pour le calcul du classement.

Votre équipe 1 pourra continuer à jouer « Hors Championnat » (selon les mêmes dispositions qu'une équipe engagée en Championnat) jusqu'à la fin de la saison sur simple demande écrite de votre part avant le Lundi 12 Décembre 2022.

La rencontre du 11 Décembre reste toutefois maintenue.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR

ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.
UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

U16

D4-C DU 13/11/2022

52979.1 CHATOU AS 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Pris note du courrier de CHATOU.

Si les FMI ont été préparées dans les temps, il n'est pas nécessaire d'utiliser une connexion Internet le jour du match.

Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'un problème de logiciel FMI, mais d'une mauvaise utilisation.

La Commission maintient sa décision parue dans le journal D.Y.F.1735 et vous invite à vous inscrire aux formations FMI organisées par le District de Football des Yvelines lorsqu'elles sont programmées.

D4-C DU 27/11/2022

52986.1 PORT MARLY C.S. 1 / CROISSY U.S. 2

Pris note du rapport de PORT MARLY. La Commission rappelle que les courriers doivent être adressés depuis la messagerie officielle du club.

La FMI avait été préparée par les deux équipes.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

SENIORS F A 11

POULE UNIQUE DU 12/11/2022

53895.1 BUC FOOT AO 1 / LOUVECIENNES A.S. 1

Pris note du rapport de BUC.

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La commission sanctionne l'équipe de LOUVECIENNE d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

U16 A 8

POULE UNIQUE DU 13/11/2022

57659.1 POIGNY LA FORET US 8 / TRAPPES ETOILE SPORT 8

Après rappel et non réception des rapports demandés,

La commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDE DE RAPPORT

D4-C DU 27/11/2022

52987.1 SARTROUVILLE E.S. 2 / CARRIERES S/SEINE US 2

Pris note du rapport de Sartrouville.

La Commission demande à CARRIERES S/SEINE US un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 01/12/2022

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude,

Excusés : MM. PLANQUE Jean-Pierre, GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

FEMININES A 8

Coupe des Yvelines du 26/11/2022

25409215 - VOISINS FC 2 / VALLEE 78 FC 1

Réclamation de VOISINS FC 2 concernant la participation de joueuses de VALLEE 78 FC mutées hors période au-delà de ce qui est permis par le Règlement.

Transmis à VALLEE 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 08/12/2022 à 14h00.

REPRISE DES DOSSIERS

VETERANS

Coupe du comité du 20/11/2022

25446736 - ANDRESY FC 12 / CHATOU AS 13

Réserves de CHATOU AS 13, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Suite à l'impossibilité de transmission rencontrée par ANDRESY FC après clôture de la FMI.

Après lecture du mail de M. l'Arbitre DYF

Après consultation des pièces fournies par le club d'ANDRESY FC

La Commission transmet à M. l'Arbitre DYF les documents reçus, pour attestation des participants à la rencontre.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 23/11/2022

Présents : Philippe DEBEAUPUIS (Président de séance), Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Sébastien D'ORIANO (UNAF78), Harris PILLEMONT et Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **M. Ali GRAIJ**, en date du 13 Novembre 2022, concernant son absence sur la rencontre U18 D2 opposant BUCHELOISE AS à SARTROUVILLE ES.

La Commission prend note. Elle informe l'officiel que la modification de désignation a été effectuée dans les temps. Elle demande dorénavant à l'arbitre de faire preuve d'une plus grande attention à ses désignations.

- Courrier de **Mme Natacha HUGEL**, en date du 14 Novembre 2022, concernant sa non-participation au stage des arbitres.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Alexis SAMPAIO**, en date du 15 Novembre 2022, concernant sa non-participation au stage des arbitres.

La Commission prend note.

- Courrier de **Mme Eloise CLUT**, en date du 15 Novembre 2022, concernant sa blessure.

La Commission prend note. Elle lui souhaite un prompt rétablissement.

- Courrier de **M. Rodrigue MBIZI (TRAPPES ES)**, en date du 15 Novembre 2022, concernant la rencontre de Vétérans D2 du 13/11/2022 opposant AS LOUVECIENNES à ES TRAPPES.

La Commission prend note. La Commission le remercie pour la démarche.

- Courrier de **M. Jordan MARGERIN**, en date du 16 Novembre 2022, concernant son indisponibilité.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Jordan MARGERIN**, en date du 16 Novembre 2022, concernant sa non-participation au test physique du même jour.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Tiago GUIMARAES**, en date du 16 Novembre 2022, concernant son absence sur rencontre.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Siaka KONE**, en date du 16 Novembre 2022, concernant ses futurs déplacements.

La Commission prend note. Elle se réjouit de la rapide solution trouvée par l'officiel.

- Courrier de **Mme Tara BRITTON**, en date du 17 Novembre 2022, concernant sa participation au stage des arbitres.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Nicolas GIRARD**, en date du 17 Novembre 2022, concernant son souhait de ne plus être désigné pour la saison en cours.

La Commission prend note. Elle accède à la demande de l'arbitre. Celui-ci devra faire connaître ses disponibilités lorsqu'il sera à nouveau disponible. La Commission souhaite lui rappeler que pour couvrir son club, l'officiel doit réaliser un certain nombre de match.

- Courrier de **M. Alain BACHOT**, en date du 17 Novembre 2022, concernant son absence au stage des arbitres

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Fabrice DUPONT**, en date du 17 Novembre 2022, concernant sa non-participation au test physique du 16 Novembre.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Michael CHAMBERLIN**, en date du 19 Novembre 2022, concernant le stage des arbitres.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Sébastien D'ORIANO**, en date du 21 Novembre 2022, concernant le stage des arbitres.

La Commission prend note.

ERRATUM

Suite à son mail du 16 novembre 2022 avec le justificatif fourni, la Commission décide d'annuler l'amende de M. Samba SOW concernant son absence au stage de début de saison..

Suite à son mail du 4 novembre 2022, la Commission décide d'annuler l'amende de 30 € (absence à convocation) de M. Othmane HOURFANE

GESTION DE L'EFFECTIF

- Situation de **M. Francis QUELENN** qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons personnelles au titre de la saison 2022-2023.

La Commission n'est pas en mesure de statuer sur la demande de congé sabbatique puisque la licence du demandeur n'est pas validée pour la saison en cours.

AUDITIONS

➤ La Commission, après audition de l'officiel, concernant son absence sur la rencontre U15 R2 opposant le FC MANTOIS à TRAPPES ES.

- *Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;*

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de classer l'affaire sans suite.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

➤ La Commission, après audition de l'officiel, concernant la rencontre de VETERANS D2 opposant AS LOUVECIENNES à ES TRAPPES en date du 13 Novembre 2022.

- Considérant les éléments apportés au dossier ;

- Considérant les explications apportées par l'arbitre ;

- Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de rappeler aux devoirs de sa charge l'officiel de la rencontre.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

➤ La Commission, après audition de Mme PEREIRA présidente de CONFLANS FC, de M. VANTECLAYE Dylan entraîneur de CONFLANS FC et de M. LEDET, représentant du club de FOURQUEUX AS, concernant la rencontre de SENIORS D4 opposant FOURQUEUX AS à CONFLANS FC en date du 13 Novembre 2022.

- Considérant les éléments apportés au dossier ;

- Considérant les différentes déclarations des personnes présentes ;

- Considérant la concordance des différentes déclarations ;

- Considérant les explications apportées par l'officiel (joint par téléphone) ;

- Considérant le processus mis en place par l'officiel afin de faire sortir le chien et son propriétaire avant que le jeu ne reprenne ;

- Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de classer l'affaire sans suite.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 5 décembre 2022

Présents : MM. NOYELLE, VIMONT, COLOMBO. INACIO, LOUVEL, BOKOBZA, PEDRO GOMES

Excusés : MM. EL MOSTEFA, MERVAILLIE, HOUANT P., HOUANT J., GABIER, BOIVIN, JAMIN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7

La Commission remercie le club d'ANDRESY FC pour ses retours sur les plateaux qu'il organise. Elle invite tous les clubs à en faire de même pour les plateaux à venir.

PLATEAUX U9

U9

Pour consulter les prochains plateaux U9, [cliquez ici](#).

870 103 du 12/11/22 : PORCHEVILLE FC

La Commission est dans l'attente de l'évaluation de l'organisation du plateau de tous les clubs présents.

CATEGORIE U11

U11 DEPARTEMENTAL

2 équipes sans distinction poule E2 du 19/11/22

57761 : COIGNIERES FC 2 / VESGRE AS 2

La Commission, à la lecture du rapport de la VESGRE AS décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

2 équipes sans distinction poule C2 du 26/11/22

56177 : CONFLANS FC 4 / HOUILLES SO 3

La Commission après réception des rapports des deux clubs, atteste que la demande de changement d'horaire a été faite dans les règles et que le club de HOUILLES SO en a été notifié dans les délais impartis. Par conséquent, elle déclare l'équipe de HOUILLES SO 3 en 1er forfait.

U10-U11 ESPOIRS

MANTOIS 78 FC / PLAISIROIS FO

La Commission demande des explications aux clubs concernant la réalisation de l'épreuve de jonglerie sur ces rencontres.

CATEGORIE U13

RAMBOUILLET FC

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses U12-U13 à 14h00.

Accord de la Commission.

U13 DEPARTEMENTAL

2 équipes sans distinction poules B1/B du 19/11/22

55247 / 55282 : SARTROUVILLE ES 2 3 / HARDRICOURT US 1 2

La Commission après lecture des courriers des deux clubs, entend que les équipes de SARTROUVILLE ES puissent être encadrées par des jeunes du club, en revanche, elle ne peut admettre que vous les laissiez seuls dans l'organisation des rencontres (tablettes), sans formation et sans support.

1 équipe poule C du 26/11/22

57596 : VERSAILLES JUSSIEU AS 1 / MAULOISE-MAREIL 3

La Commission a pris note des informations fournies par les clubs et rappelle aux clubs que les modalités de feuille de match doivent être réalisées en amont des rencontres et signées à la fin.

U12-U13 ESPOIRS

U12 poule A du 03/12/22

56999 : MESNIL ST DENIS AS 11 / POISSY AS 12

Courrier de l'éducateur de POISSY AS sollicitant un entretien avec l'arbitre de la rencontre concernant des décisions prises au cours de la rencontre.

La Commission transmet à la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Infraction éducateurs

Rencontres du 03/12/22

MANTOIS 78 FC 2 : 2ème infraction

FONTENAY FLEURY FC 1 : 1ère infraction

FESTIVAL FOOT U13

Retrouvez les résultats du 2ème tour qui s'est déroulé le samedi 19 novembre : [Cliquez ici](#)

FFU13 201 du 19/11/22 : CHAMBOURCY ASM

La Commission rappelle au club de CHAMBOURCY ASM qu'il est garant, en tant que club d'accueil, de l'organisation du plateau selon les préconisations de la Commission (mise à disposition et envoi de tous les documents relatifs aux plateaux).

FFU13 212 du 19/11/22 : RAMBOUILLET FC

La Commission met le dossier en délibéré.

FFU13 222 du 19/11/22 : AUBERGENVILLE FC

La Commission rappelle au club que le bon remplissage des documents d'un plateau est de la responsabilité du club

YVELINES FOOTBALL N° 1736

d'accueil.

Elle le rappelle également au club de HOUILLES ACT, en tant que club visiteur, d'y être vigilant.

Elle entérine les scores tels que retranscrits sur la feuille.

FORFAIT NON AVISE

1er forfait

Amende : 13€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 26/11/22

55451 : CHANTELOUP US 1

FORFAIT AVISE

1er forfait

Amende : 13€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 03/12/22

57597 : AUTEULLOIS AS 1

55225 : BALLON JEUNESSE 2

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U8-U9

Amende après 2 rappels : 20€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 12/11/22

860 111 VERSAILLES 1 (LE CHESNAY, JOUY EN JOSAS)

860 116 VELIZY (MONTIGNY, VOISINS)

860 107 LE PECQ (MARLY, HOUILLES AC)

870 106 GARGENVILLE (FONTENAY ST PERE, BREVAL, BUCHELOISE)

1er rappel

Plateaux du 26/11/22

860 114 RAMBOUILLET (TRAPPES/ VALLEE)

860 110 ST ARNOULT (LES ESSARTS/ RAMBOUILLET 2)

870 109 CHAMBOURCY (CELLOIS/ ETANG ST NOM/ VILLEPREUX)

CERNAY 870 102 (GAMBALS/ MESNIL ST DENIS/ PLAISIR 2)

FESTIVAL FOOT U13

2ème rappel avant amende

Plateaux du 19/11/22

204 NEAUPHLE PONT. RC 78

205 BOUAFLE FLINS ES

211 HOUILLES AC

217 VERSAILLES 78 FC

221 VAUXOISE ES

La Commission demande des explications au club concernant les feuilles de plateau utilisées.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

Amende après 2 rappels : 11€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 12/11/22

56346 LOUVECIENNES A.S. 1 MESNIL LE ROI A.S. 1

2ème rappel avant amende

Rencontres du 19/11/22

56390 HOUDANAISE REGION FC 4 - GAMBALS FOOTBALL 1

56418 ST CYR AFC 3 - ST ARNOULT F.C. 78 3

56130 LIMAY ALJ 4 - FOURQUEUX A.S.

55592 CARRIERES GRESILLONS 2 - MANTOIS 78 FC 3

55620 CARRIERES GRESILLONS 12 - MANTOIS 78 FC 13

55649 CARRIERES S/SEINE US 2 - CHANTELOUP LES V.US 2

1er rappel

Rencontres du 26/11/22

56383 ETANG ST NOM ES 2 - HOUDANAISE REGION FC 4

56177 CONFLANS F.C. 4 - HOUILLES S.O. 3

56208 ST CYR AFC 1 - CELLOIS CS 2

56236 ST CYR AFC 2 - CELLOIS CS 3

55610 AUBERGENVILLE F.C 12 - MUREAUX O.F.C. LES 12

55722 CHATOU AS 12 - MARLY LE ROI U.S. 12

55758 FONTENAY FLEURY FC 2 - VIROFLAY U.S.M. 2

55793 FONTENAY FLEURY F.C. 12 - VIROFLAY U.S.M. 12

55794 RAMBOUILLET YVELINES 13 - ELANCOURT O.S.C. 13

55826 VELIZY ASC 2 - PLAISIROIS F.O. 3

55828 ELANCOURT O.S.C. 2 - POISSY AS 4

55861 VELIZY ASC 12 - PLAISIROIS F.O. 13

55863 ELANCOURT O.S.C. 12 - POISSY AS 13

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 11€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 12/11/22

56938 VELIZY ASC 11 VIROFLAY U.S.M. 11

La Commission demande le résultat aux deux clubs pour le lundi 12 décembre au plus tard, sans quoi la rencontre sera perdue aux 2 équipes.

1er rappel

Rencontres du 26/11/22

57402 VERSAILLES 78 FC 1 - CONFLANS F.C. 1

U12-U13 DPTAL

Amende après 2 rappels : 11€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 12/11/22

57588 FEUCHEROLLES/CHAVENA 1 VERSAILLES 78 FC 5

55177 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 EPONE USBS 1

55212 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 EPONE USBS 2

54910 VILLENES ORGEVAL 2 MAGNANVILLE LIONS 2
54945 VILLENES ORGEVAL 12 MAGNANVILLE LIONS 12
54946 LIMAY ALJ 12 VERNEUIL ENTENTE 12
55053 VELIZY ASC 2 ST GERMAIN EN LAYE 2
55088 VELIZY ASC 12 ST GERMAIN EN LAYE 12

1er rappel
Rencontres du 26/11/22

57595 NEAUPHLE-PONT. 2 - CROISSY U.S. 3
55183 LIMAY ALJ 3 - BOUAFLE /FLINS ENT. 1
55253 MUREAUX O.F.C. LES 3 - SARTROUVILLE ES 3
55255 ACHERES C.S. 2 - CARRIERES S/SEINE US 2
55288 MUREAUX O.F.C. LES 4 - SARTROUVILLE ES 4
54952 AUBERGENVILLE F.C 11 - LIMAY ALJ 12
54989 ACHERES C.S. 1 - HOUILLES S.O. 1
55093 CHATOU AS 12 - MAUREPAS AS 12
57287 ELANCOURT O.S.C. 2 - TRAPPES E.S. 2

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 11€
Rencontres du 12/11/22

U10
56802 LIMAY ALJ 11 / ELANCOURT OSC 11
La Commission remercie le club d'ELANCOURT OSC pour son envoi de la feuille. Elle entérine les scores tels quels, mais maintient l'amende au club de LIMAY ALJ.

56890 NEAUPHLE PONT. RC 11 / VERNEUIL ENT. 11

U11
57354 HOUILLES AC 1 / ACHERES CS 1
57443 LIMAY ALJ-CARRIERES S/SEINE US
La Commission remercie le club de CARRIERES S/S US pour son envoi de la feuille. Elle entérine les scores tels quels, mais maintient l'amende au club de LIMAY ALJ.

2ème rappel avant amende
Rencontres du 19/11/22

U10
VILLENES ORGEVAL FC 11 - LIMAY ALJ 11
POISSY AS 11 - VERSAILLES 78 FC 11
NEAUPHLE-PONT 11 - CONFLANS FC 11

U11
POISSY AS 1 /HOUDAN RÉGION FC 1
VILLENES ORGEVAL FC 1 /CONFLANS FC 1
PECQ US 1 /CARRIERES GRÉSILLONS AS 1

1er rappel
Plateaux du 26/11/22

U10
MARLY LE ROI US 11 -HOUILLES AC 11
CARRIERES SUR/SEINE US 11 - LIMAY ALJ 11
ACHERES CS 11 - MANTOIS 78 FC 11
VOISINS FC 11 -FONTENAY LE FLEURY FC 11
PLAISIROIS FO 11 -SARTROUVILLE ES 11
RAMBOUILLET FC 11 -PECQ US 11
VERNEUIL ENT. 11 - CONFLANS FC 11
GUYANCOURT ES 11 - BUC FOOT AO 11

U11
ACHERES CS 1 / ST GERMAIN FC 1
CARRIERES GRE AS 1 / CHATOU AS 1
GUYANCOURT ES 1 / BUC FOOT AO 1
MARLY LE ROI US 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
PLAISIROIS FO 1 / VILLENES ORG FC 1
RAMBOUILLET FC 1 / MESNIL ST DENIS AS 1
VELIZY ASC 1 / VILLEPREUX FC 1
VERSAILLES 78 FC 1 / CONFLANS FC 1
VOISINS FC 1 / HOUILLES AC 1

U12-U13 ESPOIRS
2ème rappel avant amende
Rencontres du 12/11/22

U12
57104 SARTROUVILLE ES 11 / MONTESSON US 11
57133 VERNEUIL ENT. 11 / MONTIGNY LE BX AS 11
57035 VERSAILLES 78 FC 12 / MANTOIS 78 FC 12

U13
57251 VERNEUIL ENT. 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
La Commission remercie le club de FONTENAY FLEURY FC pour son envoi de la feuille. Elle entérine les scores tels quels, mais maintient l'amende au club de VERNEUIL ENT.

1er rappel
Plateaux du 26/11/22

U12
VILLENES ORG FC 11 / ELANCOURT OSC 11
MANTOIS 78 FC 12 / MUREAUX OFC 11
CONFLANS FC 12 / NEAUPHLE PONT. RC 11
MARLY LE ROI US 11 / MONTESSON US 11
GUYANCOURT ES 12 / MONTFORT FC 11
FOURQUEUX AS 11 / CROISSY US 11

U13
MONTESSON US 1 / MARLY LE ROI US 1
GUYANCOURT ES 1 / CHATOU AS 1
VILLENES ORG FC 1 / HOUDAN-VESGRE 1

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 5 décembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux de la seconde phase pour le foot à 5 et le Fillofoot sont en ligne.
Vous pouvez les consulter en [cliquant ici](#)

Les inscriptions pour la 3ème phase sont ouvertes jusqu'au 11 décembre 2022.

COUPE DES YVELINES FUTSAL

L'inscription à ces coupes est encore possible jusqu'au 11 décembre 2022.
La Commission est à la recherche de gymnases pour cette compétition.
Plateau Séniors F programmé le 7 janvier 2023 à Rosny sur Seine.

CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres de 26/11/2022
1er rappel

POULE A
25375428 Fcpcfif 1 - Chanteloup Les V. U.S 1

POULE B
25375454 Conflans F.C. 1 - Sartrouville E.S 1

POULE C

25375487 Marly Etang 1 - Bailly Noisy S.F.C. 1

POULE D

25375519 Elancourt O.S.C. 1 - Montigny Le Bx A.S 1
25375527 Voisins F.C. 2 - Guyancourt E.S 1
25375521 Fcfc 1 - Rambouillet Yvelines 1

Rencontres de 19/11/2022

1er rappel

POULE B

25375462 Sartrouville Es 1 - Aubergenville F.C 1
25375465 Carrieres S/Seine Us 1 - Poissy A.S 2

POULE C

25375494 Versailles Jussieu 1 - Marly Etang 1

POULE D

25375527 Plaisirois F.O.2 - Voisins F.C 2
25375529 Guyancourt Es 1 - Fcfc 1

Rencontres de 19/11/2022

2ème rappel avant amende

POULE A

25375437 Chanteloup Les V. Us 1 - Verneuil Entente 1

Rencontres de 12/11/2022

Amende de 20€ au club recevant

POULE D

25375543 Guyancourt E.S 1 - Plaisirois F.O 2

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 26/11/2022

1er rappel

CRITERIUM U15F A 8

POULE C

25375390 Fcfc 2 - Rambouillet Yvelines 2

Rencontres de 19/11/2022

2ème rappel avant amende

CRITERIUM U15F A 8

POULE A

25375337 Verneuil S/Seine Us - Yvelines U.S. 2

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

CRITERIUM U18F A 8

POULE U DU 03/12/2022

25375284 LE CHESNAY 78 FC

FORFAIT NON AVISE COUPE DES YVELINES

U15F A 8

POULE B DU 03/12/2022

25432617 ST CYR AFC 2
25432616 SARTROUVILLE ES
25432621 CONFLANS FC
25432619 LES MUREAUX OFC

COUPE DES YVELINES U18F A 8

A jouer le 14 janvier 2022 :

ACHERES CS - VESINET SCI

Exempts :

FOURQUEUX AS
GUERVILLE ARNOUVILLE AS
LES MUREAUX OFC
VOISINS FC
LE CHESNAY FC
PORTES IDF FCF
VIROFLAY USM

U15F A 8

A jouer le 14 janvier 2022 :

POISSY AS 2 - ROSNY CSM
MONTESSON US - PLAISIROIS FO
ST CYR AFC 1 - VOISINS FC 1
RAMBOUILLET YV. 2 - GUYANCOURT ES
VERNEUIL US - MARLY LE ROI US
FONTENAY LE FLEURY 1 - VOISINS FC 2
MANTOIS FC 2 - FONTENAY LE FLEURY 2
BAILLY NOISY SFC - VERSAILLES JUSSIEU AS

COURRIER

SARTROUVILLE ES 542459 :

Mail du club datant du 3 décembre 2022 demandant le report de la rencontre contre le FC BEYNES en Séniors F à 8, match du 3 décembre 2022.

La Commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord pour une date de report avant le 11 décembre 2022.

La rencontre devra se jouer avant le 21 janvier 2022 et ne pourra se dérouler le 7 janvier 2022, date de la Coupe des Yvelines Futsal.

En cas d'absence d'accord, la Commission déclarera le club de SARTROUVILLE ES forfait pour cette rencontre.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 5/12/2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU QUALIFICATION

U16

Dimanche 18 Décembre 2022

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 15H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

FONTENAY LE FLEURY FC 1
MAULOISE US 2
NEAUPHLE 78 RC 1
VIROFLAY USM 2

POULE B

FONTENAY LE FLEURY FC 2
MAULOISE US 1
NEAUPHLE 78 RC 2
VIROFLAY USM 1

Dimanche 29 Janvier 2023

PLATEAU D'ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00

POULE A

AUBERGENVILLE FC
LIMAY ALJ 1
VECTEUR SPORT 2
ROSNY SUR SEINE CSM
CARRIERES GRES. AS 1

POULE B

BONNIERES FRENEUSE FC
LIMAY ALJ 2
VECTEUR SPORT 1
ELANCOURT OSC
CARRIERES GRES. AS 2

U14

Samedi 17 Décembre 2022

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 15H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

VIROFLAY USM
MONTIGNY le Bx AS 1
GUYANCOURT ES 2
PLAISIROIS FO 1

POULE B

MAGNY 78 FC
MONTIGNY le Bx AS 2
GUYANCOURT ES 1
PLAISIROIS FO 2

CRITERIUM À 8

U16 A 8

POULE U DU 11/12/2022

57965.1 POIGNY LA FORET US8/BUCHELOISE AS8

Demande BUCHELOISE pour jouer ce match le 18/06/2023

La commission ne peut valider cette date toutes les compétitions du DYF doivent être clôturées le 04/06/2023

La commission demande aux deux clubs de trouver une date de substitution même en semaine.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U14

Du 19/11/2022

57883.1 BEYNES FC 8 / VELIZY ASC 8

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Commission restreinte du 05/12/2022

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

DAMMARTIN EN SERVE-Stade Des Gloriettes N°1 NNI:781920101.

La commission prend connaissance de classement en niveau T6, et des documents transmis:

- Demande de classement fédérale d'une installation sportive.
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite du 14/06/2022 de M. BRECHET Membre de la CDTIS 78.

Au regard des éléments transmis la Commission donne **un avis favorable pour une confirmation de classement au niveau T6 PN**

La commission demande en urgence de débarrasser le vestiaires Arbitre pour le rendre utilisable.

Faire parvenir à la CDTIS 78 une attestation de moins de 300 personnes.

DAMPIERRE EN YVELINES-Stade Marcel ROGER-NNI:781930101

La commission prend connaissance de classement en niveau T6, et des documents transmis:

- Demande de classement fédérale d'une installation sportive.
- Arrêté d'ouverture au public.
- Rapport de visite du 07/09/2022 de M. BRECHET Membre de la CDTIS 78.

Au regard des éléments transmis la Commission donne **un avis favorable pour une confirmation de classement au niveau T6 PN**

CONDOLEANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de

*Monsieur .Joseph NOVELLI
le 30 novembre 2022*

Il fut Bénévole au District de 1996 à 2011, et membre de la Commission d'Organisation des Compétitions de 2004 à 2011.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.

FLASH ACTU TECHNIQUE !

LABELS JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE, FÉMININES & FUTSAL

Nouvelle campagne Saison 2022/2023



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
Futsal

Les formulaires d'autodiagnostic, concernant la **campagne 2022/2023 des Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal**, sont disponibles, via footclub, à l'ensemble des clubs du département souhaitant s'inscrire dans cette démarche de structuration.

Ces 3 dispositifs ont été présentés de manière détaillés lors d'un Webinaire diffusé en direct :

Mardi 15 Novembre 2022 de 19h15 à 20h30

Nous invitons les clubs intéressés, qui n'auraient pas pu être présents à le visionner **en replay**, afin d'être informés des évolutions mises en place cette saison, dans l'utilisation des formulaires d'autodiagnostic et de candidature notamment.

Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien suivant :

[Webinaire Replay Labels Jeunes FFF CA](#)

Pour vous identifier comme club ayant visionné ce Webinaire en replay ou/et consulté le document PDF ci-dessous, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant : [Questionnaire d'identification](#)

Enfin vous pouvez également télécharger **en format PDF** le contenu du **diaporama de présentation de la réunion** [en cliquant ici](#).

Nos clubs lauréats sur ces 3 dernières saisons sont au nombre de **21 pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole**. **8 clubs** remettent en jeu leur labellisation cette saison.

Et **6 clubs sur 22**, titulaires du **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines** (anciennement intitulé *Label Ecoles Féminines de Football*) en cours de validité, sont également concernés par le renouvellement de leur label cette saison.

La date limite de candidatures aux différents dispositifs **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal** est fixée **au 15 Décembre 2022 !**

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous s'engager dans cette démarche d'amélioration de la structuration de votre club et [à visionner la vidéo suivante en cliquant-ici](#).

Pour l'heure, **29 clubs** ont entamé la démarche d'autodiagnostic de leur structure pour le dispositif **Label Jeunes FFF Crédit Agricole**.

11 Clubs en ont fait de même sur le dispositif **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines** ;

Et **6 Clubs** sur le dispositif **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal**.

**La Commission Départementale des Labels,
Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.**

Contact : Département Technique : 01 80 92 80 30 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

FORMATION ÉDUCATRICE SAISON 2022/2023

Informations essentielles sur les modules disponibles aux inscriptions.

MODULE U9 Féminin du 20 et 21 janvier 2023 → places disponibles !!!

(Lieu : Site à Déterminer)

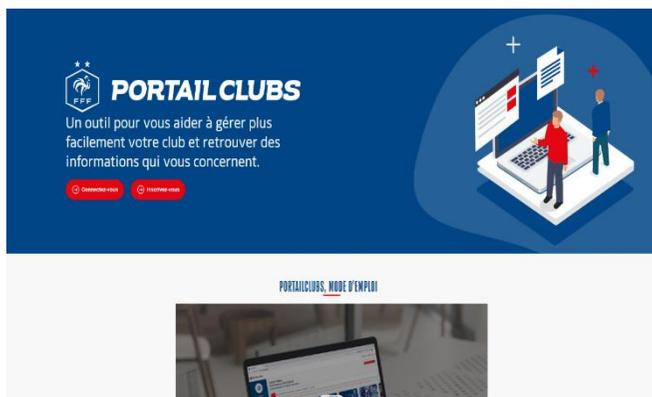
MODULE U11 Féminin du 21 et 22 février 2023 → places disponibles !!!

(Lieu : District des Yvelines de Football)



Les clubs ont la possibilité de procéder à l'inscription de leurs éducatrices et de suivre l'évolution de l'inscription via le nouveau logiciel de la FFF → Portail Clubs
Les candidates ont également cette possibilité via leur compte SSO → Mon Espace FFF

Pour les clubs



Procédure d'inscription Formation Éducateur via Portail Club

<https://portailclubs.fff.fr/>

Pour les candidates

A screenshot of the FFF login and registration page. At the top right is the FFF logo and the text 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL'. Below this are two main sections: 'CONNEXION' and 'CRÉER UN COMPTE FFF'. The 'CONNEXION' section has a form with fields for 'ADRESSE MAIL' and 'MOT DE PASSE', and a 'SE CONNECTER' button. The 'CRÉER UN COMPTE FFF' section has a 'S'inscrire' button. Text in the 'CONNEXION' section reads: 'Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF'. Text in the 'CRÉER UN COMPTE FFF' section reads: 'Vous n'avez pas de compte FFF ? Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Appi Football Amateur, etc.)'.

Procédure d'inscription Formation Éducateur via Mon Espace FFF

<https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 05/12/22

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts						
D1					D3A					D4B					D5B					D5E					
BAILLY NOISY SFC 1	17	22	17,0	6	ANDRESY FC 1	6	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	7	22	7,0	6	ACHERES CS 1	16	0,0	6	6	COIGNIERES FC 2	16	0,0	6		
CHESNAY 78 FC LE 1	28	22	28,0	6	AUBERGENVILLE FC 2	13	22	13,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	15	22	15,0	6	ANDRESY FC 2	3	16	4,1	6	6	ELANCOURT OSC 3	3	16	0,0	6
CONFLANS FC 2	11	22	11,0	6	BUCHELOISE AS 2	18	22	18,0	6	CHATOU AS 3	6	22	6,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	7	16	9,6	6	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	0,0	6
HOUILLES AC 2	14	22	14,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	7	22	7,0	6	CONFLANS FC 3	5	22	5,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	2	16	2,8	6	6	HOUDANAISE REGION FC 2	2	16	0,0	6
HOUILLES SO 1	7	22	7,0	6	CHANTELOUP LES VIGNES US 2	9	22	9,0	6	FOURQUEUX AS 1	17	22	17,0	6	FOURQUEUX AS 2	2	16	2,8	6	6	RAMBOUILLET YVELINES 3	16	0,0	6	
LIMAY ALJ 1	24	22	24,0	6	ECQUEVILLY EFC 1	23	22	23,0	6	HOUILLES SO 2	12	22	12,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	4	16	5,5	6	6	ST CYR AFC 1	1	16	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	12	22	12,0	6	EPONE USBS 2	14	22	14,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	11	22	11,0	6	MAURECOURT FC 2	3	16	4,1	6	6	US17/CERNAY/BONNIERES 1	2	16	0,0	6
MARLY LE ROI US 1	13	22	13,0	6	LES MUREAUX OFC 3	17	22	17,0	6	MAURECOURT FC 1	6	22	6,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	2	16	2,8	6	6	YVELINES SUD 1	6	16	0,0	6
LES MUREAUX OFC	13	22	13,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 1	22	22	0,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	10	22	10,0	6	MONTESSON US 2	2	16	2,8	6	6	YVELINES US 1	16	0,0	6	
EPONE USBS 1	15	22	15,0	6	SARTROUVILLE ES 2	7	22	7,0	6	TRAPPES ES 3	8	22	8,0	6	VERNOUILLET FC 1	2	16	2,8	6	6					
VALLEE 78 FC 1	20	22	20,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	9	22	9,0	6	TRIEL AC 1	14	22	14,0	6											
VOISINS FC 1	15	22	15,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	9	22	9,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	9	22	9,0	6											
D2A					D3B					D4C					D5C										
BUCHELOISE AS 1	17	22	17,0	6	CHESNAY 78 FC LE 2	9	21	9,4	6	BOIS D'ARCY AS 2	4	22	4,0	6	ACHERES CS 2	4	18	4,9	6	6					
BOIS D'ARCY AS 1	12	22	12,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	5	21	5,2	6	BUC FOOT AO 1	14	22	14,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	5	18	6,1	6	6					
CARRIERES GRESILLONS 1	12	22	12,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	8	21	8,4	6	CELLOIS CS 1	19	22	19,0	6	CELLOIS CS 2	4	18	4,9	6	6					
CHAMBOURCY ASM 1	12	22	12,0	6	HOUDANAISE REGION FC 1	9	21	9,4	6	CHESNAY 78 FC 3	10	21	10,5	6	CHAMBOURCY ASM 2	2	18	2,4	6	6					
CHATOU AS 2	9	22	9,0	6	MAULOISE US 1	9	22	9,0	6	ELANCOURT OSC 2	5	22	5,0	6	CROISSY US 1	1	18	1,2	6	6					
GUYANCOURT ES 1	13	22	13,0	6	MAUREPAS AS 2	12	22	12,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	11	22	11,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	3	18	3,7	6	6					
HOUILLES AC 3	11	22	11,0	6	NEAUPHLE-POINT 3	19	22	19,0	6	GUYANCOURT ES 2	7	22	7,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	3	18	3,7	6	6					
LE PECQ US 1	10	22	10,0	6	PLAISIROIS FO 2	10	22	10,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	8	22	8,0	6	MAULOISE US 2	2	18	2,4	6	6					
RAMBOUILLET YVELINES 1	6	22	6,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	16	22	16,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	9	22	9,0	6	PORT MARLY CS 1	23	18	28,1	6	6					
TRAPPES ES 2	10	22	10,0	6	VELIZY ASC 1	8	22	8,0	6	VALLEE 78 FC 2	9	22	9,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	8	18	9,8	6	6					
VERNEUIL FOOT 1	14	22	14,0	6	VILLEPREUX FC 1	8	21	8,4	6	VELIZY ASC 2	4	21	4,2	6											
VERSAILLES 78 FC 3	7	22	7,0	6	VOISINS F.C. 2	11	22	11,0	6	VIROFLAY USM 1	22	22	0,0	6											
D2B					D4A					D5A					D5D										
AUBERGENVILLE FC 1	24	22	24,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	11	22	11,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	3	18	3,7	6	BUC FOOT AO 2	4	18	4,9	6	6					
CHANTELOUP LES VIGNES US 1	24	22	24,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	8	22	8,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	3	18	3,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	1	18	1,2	6	6					
COIGNIERES FC 1	9	22	9,0	6	FONTENAY ST PÈRE AS 1	6	22	6,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	18	1,2	6	FEUCHEROLLES USA 2	1	18	1,2	6	6					
ELANCOURT OSC 1	9	22	9,0	6	GARGENVILLE STADE 2	17	22	17,0	6	INTERFOOT 78 1	6	18	7,3	6	JOUY EN JOSAS US 2	1	18	1,2	6	6					
GARGENVILLE STADE 1	10	22	10,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	11	22	11,0	6	JUZIERS FC 1	2	18	2,4	6	MONTIGNY LE BX AS 3	6	18	7,3	6	6					
HARDRICOURT US 2	10	22	10,0	6	LIMAY ALJ	5	22	5,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	5	18	6,1	6	LE PECQ US 2	2	18	2,4	6	6					
JOUY EN JOSAS US 1	9	22	9,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	14	22	14,0	6	POISSY AS 3	1	18	1,2	6	PLAISIROIS FO 3	2	18	2,4	6	6					
MARLY LE ROI US 2	11	22	11,0	6	MANTES USC 1	19	22	19,0	6	PORCHEVILLE FC 1	10	18	12,2	6	VILLEPREUX FC 2	4	18	4,9	6	6					
MONTESSON US 1	13	22	13,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	7	22	7,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 2	3	18	3,7	6	VOISINS FC 3	3	18	3,7	6	6					
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1	13	22	13,0	6	VAUXOISE ES 1	10	22	10,0	6	VAUXOISE ES 1	2	18	2,4	6	YVELINES US 2	18	0,0	6	6						
NEAUPHLE-POINT 2	11	22	11,0	6	VERNEUIL FOOT 2	7	22	7,0	6																
PLAISIROIS FO 1	14	22	14,0	6	VINSKYL FC 1	5	22	5,0	6																

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours